

Manuel d'application

des règles légales publicitaires
en matière de crédit à la
consommation



Valable à partir du 01/10/2023

cetelem
Plus responsables, ensemble

GRUPE BNP PARIBAS 

Cher partenaire,

Merci de nous faire confiance.

Vous trouverez dans ce manuel les points d'attention à respecter lors de la création de nos publicités co-brandées.

Nous pensons qu'il est de notre intérêt commun de fournir qualité et professionnalisme à nos clients. Cela passe par les services que nous fournissons et également par la bonne gestion de nos images de marque et le respect de la législation du produit que nous commercialisons ensemble.

Dès lors, il est important d'appliquer correctement les règles légales en matière d'affichage du crédit sur les publicités.

Nous souhaitons pour cela travailler en collaboration avec vous à travers l'esprit de notre signature "**plus responsables, ensemble**" afin de veiller au bon respect des règlements imposés par le SPFE, et ce, dans le but d'éviter toute contravention.

L'application correcte des règles mentionnées dans ce manuel reste soumise à l'appréciation souveraine du SPF Economie. Cela, entre autres, sur base des règles reprises dans les guidelines relatives à la publicité sur le crédit à la consommation dans le secteur automobile, telles que publiées sur le site du SPF Economie : <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Publicite-credit-consommation-secteur-automobile.pdf>.

Les principes repris sur le site du SPF Economie s'appliquent pour tous les prêts à tempérament de manière générale et ce, quel que soit le secteur d'activité !

De manière générale, toute utilisation de la marque Cetelem dans vos publicités doit être validée par nos soins avant publication.

L'équipe Cetelem

LE SOMMAIRE

LE SLOGAN	4
L'EXEMPLE REPRÉSENTATIF (BELGIQUE).....	5
L'EXEMPLE REPRÉSENTATIF (GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG).....	8
L'EXEMPLE ILLUSTRATIF	9
LES ACCROCHES.....	10
RÈGLES AUDIO ET AUTRES.....	11
RÈGLES GÉNÉRALES DE BRANDING.....	13
PROTECTION DES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS	14
VALIDATIONS PUBLICITAIRES.....	15
EXEMPLES DE PUBLICITÉS.....	16

Nouveau numéro de boîte

Voici notre nouvelle adresse :
Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles



“Attention, emprunter de l’argent coûte aussi de l’argent.”

Doit figurer dans chaque publicité pour le crédit à la consommation, même si elle ne mentionne pas de chiffres liés au coût du crédit.

Le slogan s’accompagne aussi des mentions suivantes :

- **Du type de crédit** : prêt à tempérament
- **Des coordonnées du prêteur** : « Sous réserve d’acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit S.A., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Cetelem est une dénomination commerciale d’Alpha Credit s.a. »
- **Ainsi que des coordonnées de l’annonceur** : Xxx s.a., agent à titre accessoire, adresse + numéro, code postal ville, TVA BE xxxx.xxx.xxx, RPM ville.
- **Mention relative aux implications liées à la souscription d’un crédit** (dans le cadre de la protection des intérêts des consommateurs). Voir page 13 + exemple «A» page 15.

NOUVEAU !

Remarque :

Quand la publicité met en avant le caractère avantageux du crédit (sans mention d’un taux ou de chiffres liés aux coûts du crédit), la typo du slogan doit être aussi grande que celle du texte qui fait référence à ce caractère avantageux e.g. conditions exceptionnelles de financement chez marque XY.

Le slogan doit être visible **IMMÉDIATEMENT** dès la première référence à la possibilité d’un achat à crédit et cela **sans devoir scroller** (si publicité via internet).

En cas de publicité via internet, le slogan doit également être repris sur **toutes les pages web qui font référence au crédit**.

La taille des caractères non-majuscules doit représenter **minimum 4% de la hauteur de l’espace publicitaire et minimum 7 points**. La mesure doit se faire sur base de la taille des plus petites lettres (« e »).



Voir exemple «A» page 16



EXCEPTION

Bannières

Le slogan ne doit pas forcément apparaître directement sur la bannière mais peut figurer sur un écran isolé qui apparaît sur une page intermédiaire avant d’arriver sur la homepage ou la page concernée du site web. Sur cette page intermédiaire, seul le slogan doit être reproduit et sa taille doit être au moins aussi grande que les plus grands caractères utilisés sur la bannière.



Voir exemple «D» page 19

L'EXEMPLE REPRÉSENTATIF

L'exemple représentatif doit être mentionné dès que la publicité fait **mention d'un chiffre lié au coût du crédit** (e.g. montant de la mensualité, TAEG ou taux d'intérêt débiteur).

L'exemple ne doit pas être repris si la publicité ne fait aucune mention d'un chiffre lié au coût du crédit. Dans ce cas, seule la partie suivante doit être mentionnée en plus du slogan (voir page 4) : « Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit s.a., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Annonceur : Xxx s.a., agent à titre accessoire, adresse + numéro, code postal ville, TVA BE xxxx.xxx.xxx, RPM ville. Cetelem est une dénomination commerciale d'Alpha Credit s.a. ».

En principe, **un seul exemple représentatif** ne peut être mentionné par type de crédit (à savoir « prêt à tempérament »). L'exemple doit être "représentatif" pour le produit de crédit offert par le prêteur (= le montant moyen du type de crédit offert pendant les 6 derniers mois).

- Si le support publicitaire porte sur un seul produit, l'exemple représentatif peut être établi sur base du montant de crédit pour le financement de ce produit.
- Si le support publicitaire porte sur une série de produits (p.ex. brochure), l'exemple représentatif doit être basé sur le montant moyen pour le financement de tous ces produits via le type de crédit offert.

L'exemple représentatif doit **être lisible et visible immédiatement** dès la première mention d'un chiffre lié au coût du crédit (e.g. une mensualité ou un taux). Par exemple, dans une brochure, il faut mentionner l'exemple représentatif sur la première page où on utilise un chiffre lié au coût du crédit. Pas besoin de répéter cet exemple sur les pages suivantes.

Si, aux pages suivantes, on veut mettre en évidence des données chiffrées sur le financement d'un produit spécifique et que ces chiffres diffèrent de l'exemple représentatif, on parle d'un « **exemple illustratif** ». Cette information chiffrée ne peut jamais être plus apparente (i.e. dans une typo plus grande) que l'**exemple représentatif** de la première page (voir page 8).



L'EXEMPLE REPRÉSENTATIF

Les seuls éléments de l'exemple représentatif qui doivent être affichés dans un typo plus grande (et éventuellement en gras) que les autres éléments, sont :

- **Le type de crédit** : "prêt à tempérament".
- **Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)** : les mots et le % du TAEG.
- **Le caractère fixe ou variable du taux d'intérêt débiteur** : uniquement le mot "fixe" ou "variable".
- **Le montant de la mensualité** pour un prêt à tempérament.
- **La durée du crédit** : indiquer le nombre total de mois.
- **Si promo : la durée de la promo**. Les autres conditions de la promo doivent également être mentionnées mais pas dans un typo plus grande et pas en gras.

L'exemple représentatif s'accompagne aussi des mentions ci-dessous en laissant une interligne entre les deux parties. En effet, il est obligatoire de séparer visuellement les données chiffrées de l'exemple représentatif, des coordonnées du prêteur et de l'annonceur.

« Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit S.A, prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Cetelem est une dénomination commerciale d'Alpha Credit s.a. Annonceur : Xxx s.a., agent à titre accessoire, adresse + numéro, code postal ville, TVA BE xxxx.xxx.xxx, RPM ville. »



AlphaCredit toujours à identifier comme "**prêteur**" (avec adresse et n° d'entreprise).

Le partenaire toujours à identifier comme "**agent à titre accessoire**" (avec adresse et n° d'entreprise).

En cas d'utilisation de la marque "**Cetelem**" : toujours mentionner "**Cetelem est une dénomination commerciale d'Alpha Credit s.a.**"

L'EXEMPLE REPRÉSENTATIF (BELGIQUE)

CETELEM CLASSIQUE

! MISE À JOUR

Exemple représentatif : **TAEG (Taux Annuel Effectif Global) de X,XX%**, taux débiteur annuel **fixe** : X,XX%. Acompte obligatoire / facultatif : xxxx€ (*à indiquer si d'application*). Prix au comptant : xxxx€ (= *acompte + montant du crédit*). **Prêt à tempérament**. Montant du crédit : xxxxx €. Acompte (obligatoire/facultatif) : xxxx €. Prix comptant (uniquement si acompte) : xxxx €. **TAEG (Taux Annuel Effectif Global) de X,XX %**, taux débiteur annuel **fixe** : xxxx %. **Durée du crédit : xx mois**. Remboursable en **XX mensualités de XXX,XX€**. **Action valable du xx/xx/xxxx au xx/xx/xxxx**. Montant total dû : xxxx€.

(Interligne)

Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit s.a., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Annonceur : xxxxxxxx s.a., agent à titre accessoire, adresse, CP Ville, TVA BE xxxx.xxx.xxx, Numéro de compte d'une banque située en Belgique, RPM Ville. La souscription d'un prêt à tempérament est soumise à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre VII du Code de droit économique.

CETELEM 0%

! MISE À JOUR

Exemple représentatif : **TAEG (Taux Annuel Effectif Global) promotionnel de 0%**, taux débiteur annuel **fixe** de 0%. Acompte obligatoire / facultatif : xxxx€ (*à indiquer si d'application*). Prix au comptant : xxxx€ (= *acompte + montant du crédit*). **Prêt à tempérament**. Montant du crédit de X.XXX€ (= *montant moyen du crédit hors acompte*), **d'une durée de XX mois, remboursable en XX mensualités de XXX,XX€**, montant total dû : X.XXX,XX€. **Offre valable du xx/xx/xxx au xx/xx/xxxx** (*à indiquer dans la cas d'une promotion limitée dans le temps*) pour un montant emprunté de minimum xxx€ à maximum xx.xxx€.

(Interligne)

Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit s.a., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Cetelem est une dénomination commerciale d'Alpha Credit s.a. Annonceur : Xxx s.a., agent à titre accessoire, adresse + numéro, code postal ville, TVA BE xxxx.xxx.xxx, RPM ville.

La souscription d'un prêt à tempérament est soumise à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre VII du Code de droit économique.

L'EXEMPLE REPRÉSENTATIF (GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG)

NOUVEAU !

CETELEM CLASSIQUE

Exemple représentatif : **TAEG (Taux Annuel Effectif Global) de X,XX%**, taux débiteur annuel **fixe** : X,XX%. Acompte obligatoire / facultatif : xxxx€ (*à indiquer si d'application*). Prix au comptant : xxxx€ (= *acompte + montant du crédit*). **Prêt à tempérament**. Montant du crédit de X.XXX€ (= *montant moyen du crédit hors acompte*), **d'une durée de XX mois, remboursable en XX mensualités de XXX,XX€**, montant total dû : X.XXX,XX€.

(Interligne)

Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit s.a., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Cetelem est une dénomination commerciale d'Alpha Credit s.a. Annonceur : Xxx s.a., agent à titre accessoire, adresse + numéro, code postal ville, TVA BE xxxx.xxx.xxx, RPM ville.

La souscription d'un prêt à tempérament est soumise à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre 2 de la partie législative du Code de consommation.

CETELEM 0%

Exemple représentatif : **TAEG (Taux Annuel Effectif Global) promotionnel de 0%**, taux débiteur annuel **fixe** de 0%. Acompte obligatoire / facultatif : xxxx€ (*à indiquer si d'application*). Prix au comptant : xxxx€ (= *acompte + montant du crédit*). **Prêt à tempérament**. Montant du crédit de X.XXX€ (= *montant moyen du crédit hors acompte*), **d'une durée de XX mois, remboursable en XX mensualités de XXX,XX€**, montant total dû : X.XXX,XX€. **Offre valable du xx/xx/xxx au xx/xx/xxxx** (*à indiquer dans la cas d'une promotion limitée dans le temps*) pour un montant emprunté de minimum xxx€ à maximum xx.xxx€.

(Interligne)

Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit s.a., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Cetelem est une dénomination commerciale d'Alpha Credit s.a. Annonceur : Xxx s.a., agent à titre accessoire, adresse + numéro, code postal ville, TVA BE xxxx.xxx.xxx, RPM ville.

La souscription d'un prêt à tempérament est soumise à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre 2 de la partie législative du Code de consommation.

L'EXEMPLE ILLUSTRATIF

Les chiffres liés au coût du crédit (e.g. une mensualité ou un taux) qui se rapportent à un produit spécifique constituent un exemple illustratif.

L'exemple illustratif doit toujours mentionner les informations suivantes :

- **Le montant de la mensualité.**
- **La durée du crédit** c'est-à-dire le nombre de mensualités.
- **Le montant de l'acompte** (si d'application).
- **Le montant total dû** par le client.
- **Le TAEG : seulement si celui diffère du TAEG** repris dans l'exemple représentatif.

Les informations constituant un exemple illustratif ne peuvent **jamais être plus apparentes** que l'exemple représentatif.

La typo de de l'exemple illustratif doit être **uniforme**. La taille de tous les éléments doit être identique (typo couleur, etc.), même ceux qui sont repris en accroche (e.g. un TAEG ou une mensualité).

Tous les éléments de l'exemple illustratif doivent être affichés ensemble et pas de façon séparée i.e. ne pas afficher le TAEG ou une mensualité en haut de la page, et le reste des informations en bas de page.

Utilisation d'un taux en accroche :

Rajouter "TAEG" derrière ce taux (idem pour le financement 0%).

Taille du TAEG affiché en accroche : deux cas de figure sont à distinguer :

1) Taux d'un exemple illustratif : Le taux faisant partie d'un exemple illustratif ne peut jamais être mentionné dans une typo plus grande que celle du reste des éléments de cet exemple illustratif. Les règles relatives à l'exemple illustratif sont disponibles page 8 de cette brochure.

2) Taux d'un exemple représentatif : Si le support publicitaire unique (par exemple une affiche) porte sur 1 seul modèle de produit, l'exemple représentatif peut être basé sur le modèle affiché. Dans ce cas précis, il est permis d'afficher **un TAEG de 0% (ou assimilé*) en 3 fois plus grand** que la taille des caractères de l'exemple représentatif qui ne doivent pas être mentionnés dans une typo plus grande. Cela concerne uniquement le TAEG, pas la mensualité correspondante.

* Taux promo assimilé à 0% = de 0,00% à 0,99%



Voir exemple «B» page 17

Taille de la mensualité affichée en accroche :

La mensualité indiquée en accroche est considérée comme un élément de l'exemple illustratif et doit en respecter les règles (cf page 8). Ces règles sont d'application pour **toute mensualité, qu'elle soit liée à un taux promotionnel ou non.**



Voir exemple «C» page 18

Le terme "taux avantageux" ne peut être utilisé que s'il y a réellement un **taux promotionnel**, (pas si c'est le taux habituel), et/ou sans avoir indiqué les conditions auxquelles l'avantage de ce taux est soumis.

Il est interdit d'axer la publicité spécifiquement sur la mise en valeur de la facilité ou de la rapidité avec lesquelles le crédit peut être obtenu.

L'utilisation de termes comme « prêt personnel » est permis uniquement si la publicité mentionne également le **type de crédit légal « prêt à tempérament »**.

Les termes "gratuit", "sans intérêts", "sans frais" sont **interdits**, tant en accroche que dans le corps du texte.

Exemples d'alternatives admises :

- "500€ = 10 x 50€"
- "Prix au comptant = prix à crédit"
- "Prix affiché = prix à crédit"
- "Prix net = crédit net"
- "Payez le même prix en plusieurs fois"
- "Même prix, rien de plus"
- "Payer à crédit = rien de moins mais rien de plus"



Voir exemples «C» et «D» pages 18 et 19

RÈGLES AUDIO

Pour spot radio

Dès que l'on fait référence au **financement** :

TOUJOURS mentionner le slogan : "Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent."

Si pub pour 0% : toujours rajouter "TAEG" à "0%".

Dès que l'on mentionne un taux ou une autre information sur le coût du crédit, il faut automatiquement prévoir un **exemple représentatif**.

Toujours mentionner le **type de crédit**.

Si **promo** : mentionner qu'il s'agit d'une "offre promotionnelle sous conditions". Référer à un point de vente pour les conditions est admis mais il faut faire en sorte que dans ce point de vente, **toutes les informations soient disponibles** (avec mentions légales, exemple représentatif, durée de la promo, etc..).

AUTRES RÈGLES

Visuel de la mascotte

A n'utiliser que pour soutenir l'utilisation du crédit. Ne pas le mettre en situation sans qu'il ne propose de crédit.

L'utilisation de la mascotte est strictement réglementée. Tout support reprenant la mascotte doit nous être envoyé pour validation au préalable.

Bannières

De manière générale, les mentions légales web suivent la réglementation en vigueur pour les autres supports de communication.

Quelques précisions sont toutefois importantes à mentionner :

- **Le slogan**

« Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent » doit en principe figurer directement sur la bannière. Il est cependant autorisé de le mentionner sur un écran isolé qui apparaît sur une page intermédiaire avant d'arriver sur le site web. Dans ce cas, seul le slogan doit être affiché sur cette page intermédiaire et le slogan doit avoir au moins la même taille que la plus grande typo utilisée dans la bannière.

- **Dans le cas d'un exemple chiffré** (e.g. mention d'un taux ou d'une mensualité), l'exemple représentatif est à mentionner soit directement sur la bannière, soit sur la page du site web vers laquelle la bannière redirige.

Conditions obligatoires dans ce dernier cas :

- (1) L'exemple représentatif doit être directement visible à l'écran, sans devoir scroller.
- (2) Le slogan « Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent » doit être repris directement sur la bannière ou sur un écran isolé qui apparaît sur une page intermédiaire avant d'arriver sur le site web.



Voir exemple «D» page 19

Post Facebook

- **Le slogan**

« Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent » doit figurer directement sur le post Facebook et ne peut pas être repris sur un écran intermédiaire, contrairement aux bannières.

- **Dans le cas d'un exemple chiffré** (e.g. mention d'un taux ou d'une mensualité), l'exemple représentatif est à mentionner soit directement sur le post Facebook, soit sur la page du site web vers laquelle le post Facebook redirige.

Conditions obligatoires dans ce dernier cas :

- (1) L'exemple représentatif doit être directement visible à l'écran, sans devoir scroller.
- (2) Le slogan « Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent » doit être repris directement dans le post Facebook et ne peut pas être repris sur un écran intermédiaire, contrairement aux bannières.



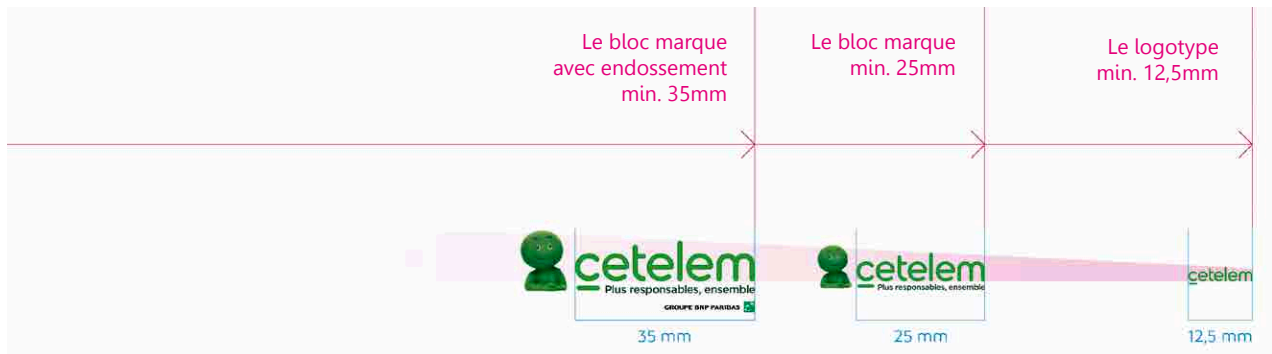
Voir exemple «E» page 20

RÈGLES GÉNÉRALES DE BRANDING

Toute utilisation de notre branding doit faire l'objet d'une autorisation de notre part. Les supports reprenant des éléments de notre charte graphique doivent nous être envoyés pour validation au préalable.

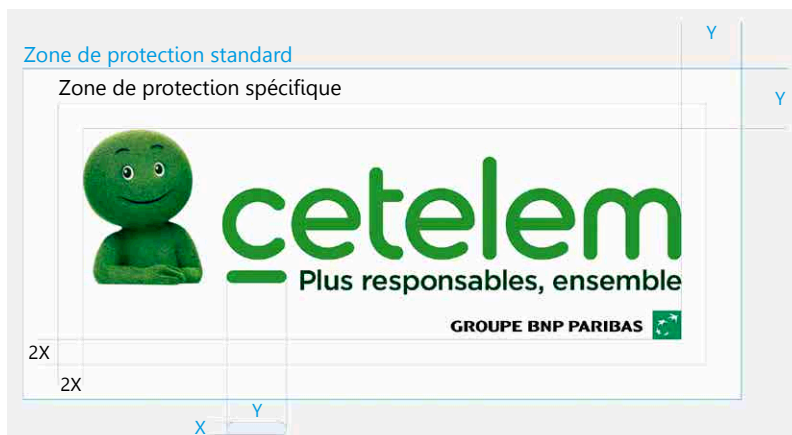
Le bloc marque

Afin de garantir une lisibilité optimale, les différentes versions du bloc marque ne doivent pas être utilisées en dessous d'une taille minimale.



Zones de protection

Cette zone laisse suffisamment d'espace pour qu'aucun élément visuel extérieur ne vienne perturber la lecture du logo.



Co-branding

Le co-branding est placé en bas de page. Il s'adapte à la largeur du support et respecte la mise en page du document. L'espace entre les deux logos varie selon la largeur du document. Les tailles des logos doivent rester équilibrées entre elles.



Avec notre partenaire



Lorsque vous réalisez des supports (publicitaires) à l'attention de consommateurs, il est primordial de **fournir les renseignements leur permettant de prendre une décision éclairée**.

Nous avons donc établi une **liste non exhaustive de principes à tenir en compte** pour vous aider dans cette démarche.

Transparence de l'information : toutes les communications destinées aux clients doivent être claires, justes, honnêtes, transparentes, compréhensibles, non trompeuses, opportunes, valides et en adéquation avec les dernières modalités de nos services de produits.

Exhaustivité des éléments : tous les renseignements nécessaires sont à fournir aux clients pour leur permettre de comprendre :

- **Ce qu'ils achètent et ce qu'ils risquent** (comme la nature et l'intérêt du produit / du service offert) :
 - Y compris la performance attendue, la tarification, les caractéristiques de risque et un exemple concret (ex. : indiquer un exemple représentatif dans une publicité comportant des éléments chiffrés liés au crédit).
 - La présentation du message doit être d'une taille et d'un type qui le rendent lisible et compréhensible.
 - Les risques auxquels ils sont exposés (risque de crédit, de change, etc.), y compris le risque relatif aux délais impayés. Toute information qui ne présente pas les avantages et les inconvénients d'un produit ou d'un service de manière équilibrée est considérée comme trompeuse.
- **Ce qu'ils paient comprend au moins le coût global** (frais, commissions, taux d'emprunt, intérêts, etc.) **du produit / service avec un niveau de détail adéquat ainsi que la tarification des produits /services.**

Autre :

- En cas de comparaison avec un autre produit ou service : la comparaison doit être pertinente et présentée de manière objective, équitable et équilibrée.
- Toutes les communications doivent être conformes aux exigences légales décrites dans le présent document.
- La communication avec le client doit être envoyée à un groupe cible prédéterminé et spécifié. Celui-ci doit nous être indiqué lors de vos demandes de validation.
- Les publicités doivent présenter les bénéfices et les risques de manière équilibrée (le positionnement des messages, la taille des caractères, la typographie, la couleur utilisée, etc.).
- Les clarifications, explications ou avertissements concernant les risques, limitations ou coûts des produits / services inclus dans le message publicitaire doivent être d'une taille, d'un format, d'une position et d'une pertinence appropriés, compte tenu de leur complexité et des canaux de communication utilisés.

VALIDATIONS DE PUBLICITÉS

Le présent manuel a été réalisé pour vous aider dans la réalisation de vos communications publicitaires en matière de crédit à la consommation. Si vous avez des questions supplémentaires ou souhaitez nous soumettre vos campagnes avant publication, vous pouvez nous contacter via l'adresse validation@alphacredit.be. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais, dans un laps de temps de maximum 72h.

Lors de vos demandes de validation, veuillez nous préciser le support et le canal de communication utilisé ainsi que la cible à laquelle s'adresse la campagne.

POUR VOS QUESTIONS, DEMANDES DE VALIDATION :

validation@alphacredit.be

Délai de réponse : 72h maximum

NOUVEAU !

Information importante :

Les remarques transmises lors d'une validation de notre part ne concernent que les versions et les supports transmis pour la période de la campagne. Vu les spécificités de chaque support de communication et l'évolution des règles relatives à la publicité sur le crédit à la consommation, nous vous conseillons de nous transmettre tous vos supports de communication avant chaque nouvelle campagne pour validation.

Nous nous engageons à vous accompagner au mieux dans la réalisation de vos campagnes relatives au crédit à la consommation afin d'en respecter le cadre légal.

Nous ne pouvons toutefois pas être tenus responsables :

- (1) Des modifications ultérieures qui seront apportées aux publicités transmises, dans la mesure où ces dernières n'auront pas été préalablement validées par nos soins.
- (2) Lorsque la publicité que nous avons validée est finalement réalisée sur un autre support publicitaire que celui qui nous a été communiqué lors de la demande de validation.



EXEMPLES DE PUBLICITÉS (BELGIQUE)

EXEMPLE A : PUBLICITÉ GÉNÉRIQUE SUR LE FINANCEMENT

Aucune mention de chiffre lié au crédit (ni mensualité, ni taux). Il n'est donc pas nécessaire de mentionner un exemple représentatif.

Éléments obligatoires

1. Type de crédit + mention relative aux implications liées à la souscription d'un crédit (dans le cadre de la protection des intérêts des consommateurs)
2. Coordonnées du prêteur
3. Coordonnées de l'annonceur + sa qualité d'intermédiaire de crédit (agent à titre accessoire)
4. Slogan : la taille des lettres minuscules doivent mesurer minimum 4% de la hauteur du support publicitaire



**Payez vos équipements
en plusieurs fois
avec Cetelem**

① Type de crédit : prêt à tempérament.
Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit s.a., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles.
Annonceur : Xxx s.a., agent à titre accessoire, adresse + numéro, code postal ville, TVA BE xxxxx.xxx.xxx, RPM ville. Cetelem est une dénomination commerciale d'Alpha Credit s.a.

② La souscription d'un prêt à tempérament est soumise à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre VII du Code de droit économique.

③

④

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

VOTRE LOGO Avec notre partenaire **cetelem**
Plus responsables, ensemble


EXEMPLES DE PUBLICITÉS (BELGIQUE)

EXEMPLE B : AFFICHE DE PRÊT À TEMPÉRAMENT 0%

Payez votre TV en plusieurs fois avec Cetelem

Votre TV disponible en plusieurs mensualités
0% TAEG

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

VOTRE LOGO Avec notre partenaire 

Exemple représentatif

Dès que l'on mentionne un chiffre lié au crédit (taux 0% dans le cas présent), il est obligatoire de mentionner un exemple représentatif.

Type de crédit: prêt à tempérament. **TAEG (Taux Annuel Effectif Global) de X,XX%**, taux débiteur annuel fixe : X,XX%. **Prêt à tempérament de X.XXX€, d'une durée de XX mois, remboursable en XX mensualités de XXX,XX€, montant total dû : X.XXX,XX€.**

Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit s.a., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Annonceur : xxxxxxx s.a., agent à titre accessoire, adresse, CP Ville, TVA BE xxxxxx.xxx, Numéro de compte d'une banque située en Belgique, RPM Ville. La souscription d'un prêt à tempérament est soumise à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre VII de la partie législative du Code de consommation.

Taux promo 0%

Toujours ajouter « TAEG » derrière le taux. La taille de typo du texte en accroche est limitée à maximum 3x celle des éléments qui ne sont pas en gras dans l'exemple représentatif.

Slogan

La taille des lettres minuscules doivent mesurer minimum 4% de la hauteur du support publicitaire.

EXEMPLES DE PUBLICITÉS (BELGIQUE)

EXEMPLE C : AFFICHE AVEC MENSUALITÉ

Mensualité en accroche

La taille des chiffres doit généralement être plus petite que la taille des éléments en gras/ en plus grand de l'exemple représentatif ou de la même taille mais pas plus apparent.

Exemple représentatif

Dès que l'on mentionne un chiffre lié au crédit (mensualité de 50€ dans le cas présent), il est obligatoire de mentionner un exemple représentatif.



Payez votre smartphone en plusieurs fois avec Cetelem

50€ x 10 = 500€

Prix à crédit = prix coûtant

Type de crédit : prêt à tempérament. **TAEG (Taux Annuel Effectif Global) de X,XX%**, taux débiteur annuel **fixe** : X,XX%. **Prêt à tempérament** de X.XXX€, **d'une durée de XX mois, remboursable en XX mensualités de XXX,XX€**, montant total dû : X.XXX,XX€.

Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit s.a., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Annonceur : xxxxxxx s.a., agent à titre accessoire, adresse, CP Ville, TVA BE xxxxxxxxxx, Numéro de compte d'une banque située en Belgique, RPM Ville. La souscription d'un prêt à tempérament est soumise à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre VII de la partie législative du Code de consommation.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

VOTRE LOGO Avec notre partenaire  **cetelem**
Plus responsables, ensemble

EXEMPLES DE PUBLICITÉS (BELGIQUE)

EXEMPLE D : BANNIÈRE



Payez votre nouveau vélo en plusieurs mensualités avec Cetelem

Prix à crédit = prix coûtant

Type de crédit : prêt à tempérament. **TAEG (Taux Annuel Effectif Global) de X,XX%**, taux débiteur annuel fixe : X,XX%. **Prêt à tempérament de X.XXX€, d'une durée de XX mois, remboursable en XX mensualités de XXX,XX€, montant total dû : X.XXXXXX€.**

Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit s.a., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Annonceur : xxxxxxxx s.a., agent à titre accessoire, adresse, CP Ville, TVA BE xxxxxxxx. Numéro de compte d'une banque située en Belgique, RPM Ville. La souscription d'un prêt à tempérament est soumise à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre VII de la partie législative du Code de consommation.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

VOTRE LOGO Avec notre partenaire 

Exemple représentatif

Est à mentionner soit (1) directement sur la bannière soit (2) sur la page du site web vers laquelle la bannière redirige. L'exemple représentatif doit alors être directement visible à l'écran sans devoir scroller.

Slogan

La taille des lettres minuscules doivent mesurer minimum 4% de la hauteur du support publicitaire.

EXEMPLES DE PUBLICITÉS (BELGIQUE)

EXEMPLE E : POST FACEBOOK



A diagram of a Facebook post layout. At the top left is a placeholder for a logo: a square with a circle inside containing the text 'VOTRE LOGO'. To its right is the text 'VOTRE LOGO'. Below this is the main text of the post: 'Votre smartphone disponible en plusieurs mensualités. 5 X 129€/mois - Montant total dû : 645€ - TAEG 0% Type de crédit : prêt à tempérament soumis à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre VII du Code de droit économique. ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT'. Below the text is a placeholder for an image of a smartphone. To the right of the post is a blue circular icon with a white 'f' representing Facebook.

Slogan

Obligatoire dans le post.

➤ L'exemple représentatif peut-être repris sur la page web sur laquelle on est redirigé pour voir le détail de l'offre.

Slogan

Directement visible à l'écran sans devoir scroller.

«clic»

Exemple représentatif

Directement visible à l'écran sans devoir scroller.



A computer monitor displaying a representative example of a credit offer. The headline at the top reads 'Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.' Below the headline is a small image of a smartphone. To the right of the image is the text '➤ Payez votre smartphone en plusieurs fois avec Cetelem'. To the right of the smartphone image is a block of Latin text: 'Rias sequi rem eos mollupta volorro disti dolecate cus, utes simperroTium faccat. Igenet eum ut latia volorer ionserro omnistrum num denes doluptatet evellabo. Volum sam et eum ipsumm' and 'e conestem natestorest fugia ped quoditionem niscide riarur ma dolutatur sim reieur aceatia. Eveliqu ia'. Below the Latin text is the text: 'Type de crédit : prêt à tempérament. TAEG (Taux Annuel Effectif Global) de X,XX%, taux débiteur annuel fixe : X,XX%. Prêt à tempérament de X.XXX€, d'une durée de XX mois, remboursable en XX mensualités de XXX,XX€, montant total dû : X.XXX,XX€.' At the bottom of the monitor is a small disclaimer: 'Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit s.a., prêteur, Montagne du Parc 8 Boite 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. Annonceur : xxxxxxxx s.a., agent à titre accessoire, adresse, CP Ville, TVA BE xxxxxxxx, Numéro de compte d'une banque située en Belgique, RPM Ville. La souscription d'un prêt à tempérament est soumise à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre VII de la partie législative du Code de consommation.'



CONTACTS

Pour vos demandes de validation
validation@alphacredit.be

NOUVEAU !

Pour contacter l'équipe commerciale
partner@cetelem.be

Cetelem

Montagne du Parc 8 Boîte 3,
1000 Bruxelles
Tel. : 02/508.46.10